**Les cours dans la « monarchie composite » des Luxembourg**

**1308-1355 (Henri VII, Jean et Charles IV)**

Éloïse Adde, Michel Margue et Timothy Salemme

La cour médiévale du prince est généralement pensée comme le pôle de pouvoir qui incarne l’action du souverain et le gouvernement. Pouvant être définie comme l’intersection entre deux dimensions, celle, horizontale, de la dynastie, faite de relations personnelles, et celle, verticale, de l’entité politique gouvernée, elle ancre le souverain dans le territoire soumis à sa domination. Notre ambition est d’analyser la rencontre entre ces deux dimensions à travers le cas du Saint-Empire romain sous les Luxembourg.

Trois étapes décisives marquent la fulgurante ascension des Luxembourg. En 1308, Baudouin de Luxembourg devint archevêque de Trèves, et donc prince-électeur. La même année, son frère, le comte de Luxembourg Henri VII, fut élu roi des Romains. En 1310, le fils de ce dernier, Jean, fut couronné roi de Bohême. Pour la première fois, l’Empire et le royaume de Bohême se trouvaient dans les mains d’une même famille, puis d’une même personne à partir de Charles IV en 1346[[1]](#footnote-1), gage d’une féconde stabilité qui profita aux Luxembourg jusqu’à la mort de Sigismond en 1437[[2]](#footnote-2). Les Luxembourg gouvernèrent ainsi de manière quasi continue entre 1308 et 1437 un vaste ensemble de communautés politiques qui avaient chacune leur langue (ou réseau de langues), leur histoire, leurs institutions ainsi que des statuts, des structures sociales, des réalités politiques et des temporalités très disparates. Au Luxembourg et à la Bohême, qui composaient le noyau des possessions de la Maison, s’ajoutaient l’espace soumis à l’autorité impériale (Italie du Nord et Brabant) ainsi que des entités politiques entrées dans l’orbite de la dynastie par un mariage (Tyrol) et d’autres achetées (Brandebourg, Haut Palatinat).

L’ensemble constituait une véritable « monarchie composite[[3]](#footnote-3) ». Cette catégorie définit génériquement les États composés de plusieurs territoires, mais unis sous un seul dirigeant, modèle qui aurait été la norme entre le xve et le xviiie siècle, avant que le modèle de l’État-nation ne se généralise. Le concept de « monarchie composite » fait ressortir plusieurs éléments : la confusion et la superposition entre le personnel et le public/étatique ; l’interpolation et la superposition des dignités cumulées par une même personne ; la tension entre le « national » à l’échelle des différentes entités constitutives et le « transnational » incarné par le souverain et sa maison et, enfin, les limites du gouvernement à distance impliquant une articulation permanente entre « penser global » et « agir local » et donc le recours massif à des intermédiaires (élites locales).

Dans le cadre de cette analyse, nous avons choisi de nous concentrer sur les cours des trois premiers souverains concernés par cette nouvelle situation (Henri VII, Jean en Bohême et en Italie et Charles IV en Bohême) du fait du caractère fondateur de leurs règnes respectifs. Leurs cours seront comparées dans l’espace (Bohême, Italie), mais aussi dans le temps (l’expérience italienne d’Henri VII et celle de Jean). Après une brève introduction sur la notion de cour, nous examinerons chaque règne avant de terminer par l’étude de quelques carrières de membres de la cour moins connus, mais illustrant parfaitement notre propos.

**La cour comme (re)construction sociale permanente**

Lieu de pouvoir et instrument de domination, centre administratif, point focal de réseaux sociaux, théâtre de la représentation du pouvoir central, espace d’échanges et de négociations d’ordre politique, économique et culturel, la cour intègre tous ces éléments mais dans des constellations variables selon le contexte[[4]](#footnote-4). Les efforts pour réduire la cour à un système généralement valable n’ayant pas abouti, il faut se résigner à accepter que la recherche sur la cour ressemble à son objet d’étude : selon les particularités de la situation historique, elle doit à chaque fois changer de perspective.

Citons trois points de vue communément admis par les recherches sur la cour et qu’il faut reconsidérer. Premièrement, la cour n’était pas un cercle fermé, composé au gré du bon vouloir du souverain rayonnant en son centre. Le souverain adaptait, au contraire, en permanence la composition de sa cour, en fonction du contexte géopolitique du moment, répondant parallèlement à des sollicitations externes. Deuxièmement, la cour ne correspondait pas à une série de cercles concentriques hiérarchisés entre eux, avec le souverain au centre. Cette conception ne résiste pas à l’examen de la pratique, la cour étant façonnée et remodelée par des interactions tant internes qu’externes. Il importe plutôt de s’intéresser à la dynamique des relations entre membres de la cour. Enfin, la cour n’était pas un organe stabilisateur, uniformisateur et intégrateur, point de transmission à sens unique ; elle était plutôt un lieu de négociation et de légitimation du pouvoir. C’est donc sur la mobilité et la flexibilité de ses membres qu’il faut insister. Par ailleurs, si l’on considère la cour comme une entité ouverte et dynamique, les jeux de pouvoir qui s’y déroulaient pouvaient avoir un effet tout aussi centrifuge qu’intégrateur.

Ces remises en question sont la suite logique d’une approche qui se veut « transnationale » et centrée sur la rencontre entre le pouvoir global/central et les pouvoirs régionaux ou locaux. Cette approche opère à deux niveaux. Sur le plan vertical, le modèle hiérarchique et figé doit donc être revu en fonction d’un modèle plus ouvert, plus dynamique et plus sensible aux interactions entre le centre et la périphérie. Sur le plan horizontal, il importe de mettre les différentes cours en réseau pour étudier les éléments de transfert, tant au niveau des personnes que des compétences. Dès lors, la cour se définit essentiellement comme une construction et une reconstruction sociale permanente. Nous préférons donc la notion moins figée d’« entourage », plus en accord avec les représentations des chroniqueurs et des notaires qui, dans leur narration et dans leurs listes de témoins, n’utilisaient que très parcimonieusement les termes de *curia* et *curialis*. La notion de cour, dans son acception moderne, suggère en effet une assemblée aux contours figés, qui ne correspond pas à la réalité. Ceci vaut *a fortiori* pour des entourages comme ceux des souverains de la Maison de Luxembourg qui varient dans leur composition en fonction des entités dans lesquelles les souverains se trouvaient.

**Les cours d’Henri VII (1308-1313)**

Dès 1310 et le départ en Italie, l’entourage d’Henri VII se divisait en trois cours parallèles : la cour comtale dans le comté de Luxembourg, l’entourage de son fils Jean, parti en 1310 en Bohême, et celui du roi sur le chemin de Rome.

La cour du comte de Luxembourg était une cour princière classique, essentiellement constituée de vassaux issus de l’espace entre Moselle, Meuse et Rhin. Son noyau, le conseil du prince, était quasiment monopolisé par les familles d’ancienne noblesse de la partie germanophone et était par conséquent marqué par la continuité. Les « hommes nouveaux », ministériaux ou chevaliers non-nobles, y faisaient figure d’exception ; ils ne pouvaient entrer dans ce cercle élitaire que lorsqu’ils occupaient une fonction centrale ou régionale dans le comté[[5]](#footnote-5). Elle ne changea pas après l’élection d’Henri VII comme roi des Romains en 1308 et se maintint aussi après 1310 dans sa composition traditionnelle. Son noyau, le conseil comtal dirigé par le sénéchal, en remplacement du comte absent, gérait les affaires du comté. La cour comtale était donc marquée par une grande homogénéité et stabilité.

Dans l’historiographie allemande, cette cour comtale a longtemps été considérée comme un modèle ayant influencé les évolutions importantes de la cour royale puis impériale en Italie[[6]](#footnote-6). En réalité tout distingue ces deux types de cours : l’une, princière, est homogène et stable dans son recrutement, son fonctionnement et ses attributions ; l’autre, royale puis impériale, est itinérante et doit donc s’adapter à des contextes variables en fonction de sa progression vers Rome. Les évolutions ou spécialisations qui la caractérisent sont en effet dues à des adaptations aux besoins du contexte italien. Rares sont les nobles vassaux luxembourgeois qui se retrouvèrent autour d’Henri VII en Italie. Si des experts en pratiques de l’écrit, de la comptabilité, des finances, du droit ou de la diplomatie figurent dans l’entourage du souverain en Italie, ce n’est pas pour leur expérience acquise dans le comté de Luxembourg avant 1308, mais parce qu’ils avaient été « recrutés » par le biais de relations personnelles au cours de l’expédition italienne qui débute en 1310[[7]](#footnote-7). Celle-ci provoqua une spécialisation des fonctions dans l’entourage d’Henri VII et, en même temps, un développement institutionnel remarquable.

La recherche allemande y a vu, à juste titre, une expérience exceptionnelle, que les successeurs d’Henri n’ont pas poursuivie[[8]](#footnote-8). En voici les aspects essentiels. En premier lieu, l’étude chronologique de la formation de l’entourage d’Henri VII en Italie montre que, en dépit de l’image homogène produite par la chronique illustrée de l’archevêque Baudouin, frère de l’empereur[[9]](#footnote-9), la cour du roi, puis de l’empereur, était plutôt constituée de plusieurs cours : la sienne, celle de son frère Baudouin, mais aussi celles des princes des Maisons de Savoie, de Wittelsbach et de Habsbourg, des évêques lotharingiens et suisses, auxquels s’étaient ralliés des petits groupes de comtes ou seigneurs flamands, dauphinois, rhénans et lombards, ainsi que des contingents de capitaines de guerre suisses et, dans une moindre mesure, « italiens ».

En second lieu, seule une partie restreinte de la cour, le conseil, s’établit comme lieu central du gouvernement où se réunissaient ces différents princes laïques et ecclésiastiques. Afin d’améliorer la prise de décision, Henri VII organisa un conseil formel avec nomination officielle des membres, des protocoles notariaux, des livres d’imbréviatures, des registres et des inventaires sur le modèle des pratiques notariales italiennes[[10]](#footnote-10). Cette gestion n’élimina pas pour autant l’ancienne structure royale de la chancellerie, qui continua parallèlement à émettre des diplômes royaux ou impériaux sur le modèle traditionnel.

Un troisième point concerne la composition de l’entourage d’Henri VII en Italie. L’adaptation progressive au contexte politique et aux pratiques juridiques « italiennes » entraîne une grande diversité culturelle dans les modes de gouvernement, des pratiques de l’écrit et de la comptabilité. Nous retrouvons cette diversité dans le recrutement de l’entourage, dès le début de l’expédition, mais aussi après le franchissement des Alpes jusqu’à Rome. Y apparaît un équilibre soigneusement recherché : quelques grands princes, comme Amédée V de Savoie, le véritable organisateur de l’entreprise italienne[[11]](#footnote-11), des cadets de familles princières, quelques évêques de l’espace suisse et des juristes, comme maître Simon de Marville, habile diplomate entre Empire et papauté. Les princes fournissaient d’importants contingents de vassaux, selon le modèle classique de l’armée féodale. Les cadets de famille, quelques seigneurs de l’espace « suisse » et de rares potentats italiens étaient des seigneurs de guerre à la tête de « guerriers payés ». Les hommes de loi élaboraient les traités avec les villes italiennes, les contrats de fidélité avec les seigneurs italiens et proclamaient les droits de l’empereur, absent en Italie depuis près d’un siècle. Très tôt, s’y ajoutèrent des financiers lombards, gibelins et guelfes blancs, exilés ou établis en Savoie. Le but de ce recrutement varié était de se procurer les compétences nécessaires pour permettre au roi d’affronter un environnement militaire, juridique, financier et linguistique, au sud des Alpes, bien différent de celui qu’il connaissait en Allemagne.

Cette diversité des membres de la cour nous amène à un quatrième constat: l’importance de la place des juristes, qui alla croissante, pour devenir prépondérante à partir de 1312[[12]](#footnote-12). Certains des experts en droit (*jurisperiti*) étaient présents dans l’entourage d’Henri VII depuis le début et jouèrent un rôle très important au conseil. D’autres furent engagés localement, puis rentrèrent dans leur ville d’origine. Leurs tâches étaient multiples : en premier lieu, le souverain avait recours à eux pour la communication avec les communautés et seigneurs locaux. Ces recrues parlaient en effet la langue du pays, utilisaient le vocabulaire juridique adapté et étaient au fait des statuts communaux et des contrats de fidélité. On les voit aussi diriger les débats sur la place publique où la communauté était réunie face au souverain et devait voter les décisions de soumission au pouvoir impérial. Ils rédigeaient ensuite les nouveaux statuts communaux, mais aussi les conditions négociées du retour des exilés et des réparations qui leur étaient dues. Enfin, lorsqu’en 1311 le roi dut abandonner son rôle de pacificateur et prendre parti dans le conflit entre opposants et adhérents au pouvoir impérial, les juristes durent étendre leurs enquêtes et la mise par écrit des peines et bannissements aux seigneurs et villes ligués contre le souverain.

Peu de *signori* de Lombardie et Toscane se joignirent à l’entourage d’Henri VII. Les seigneurs « italiens » participant au gouvernement de l’empereur au niveau régional, les vicaires d’Empire nommés par Henri VII, profitèrent de la politique impériale pour se maintenir dans les villes ou y étendre leur pouvoir, mais ils pratiquaient souvent une politique indépendante dans leur ville et n’étaient pas présents à la cour. Les « Italiens » présents à la cour étaient en fait un frein à l’intégration des élites locales. Nous tenons là, sans doute, l’une des raisons majeures de l’échec de l’expédition italienne.

Par rapport à un entourage princier traditionnel, celui d’Henri VII se distingue donc par son double caractère : d’une part, il tenait de la cour royale, par la présence de quelques grands princes « d’Empire » avec leur suite féodale ; d’autre part il résultait d’un recrutement d’« experts » très pragmatique, fluide et dynamique en fonction des contextes régionaux. Toutefois, ce mélange n’aboutit pas à l’objectif voulu, faute du ralliement des pouvoirs locaux : celui de la conquête et de l’intégration d’un territoire au sein de la monarchie composite.

**Les cours de Jean (1310-1346)**

Avec le départ de Jean pour la Bohême et d’Henri pour l’Italie en 1310, les Luxembourg se retrouvèrent à la tête de trois cours, une cour comtale à Luxembourg, une cour royale en Bohême et une cour royale puis impériale en Italie.

Dans le comté de Luxembourg, le conseil du comté de Jean était à l’image de celui d’Henri VII. Confié à Gilles III de Rodemack[[13]](#footnote-13) en l’absence d’Henri VII puis de Jean, il était essentiellement formé de membres issus des lignages d’ancienne noblesse. Dominante au niveau du comté, la place des Luxembourgeois était extrêmement réduite dans les conseils en Italie et à Prague.

En ce qui concerne la Bohême, si Jean portait théoriquement le titre de roi, il dut conquérir son pouvoir sur place et combattre Henri de Carinthie, le roi en titre ainsi que son allié le margrave de Meissen, Frédéric le Mordu[[14]](#footnote-14), et une bonne partie des seigneurs tchèques qui continuaient de soutenir Henri. Jean était accompagné de Pierre d’Aspelt, l’archevêque de Mayence ainsi que de quelques seigneurs d’empire, notamment les Franconiens Berthold de Henneberg (1310-1315) et Albert de Hohenlohe (1310-1312). Lorsque Jean arriva en Bohême fin octobre-début novembre 1310, Henri de Lipá, le plus puissant des seigneurs de Bohême, se rangea immédiatement dans son camp[[15]](#footnote-15). En position de force, Jean parvint à prendre Prague en décembre 1310[[16]](#footnote-16). Durant la première phase de son règne, son entourage comportait une part importante de seigneurs d’Empireconnus pour les services rendus envers les rois des Romains qui avaient régné avant Henri VII. Jean s’inscrivait donc clairement dans un réseau impérial. Mais sa cour ne pouvait pas se limiter à ce type de profil. En effet, au moment de son intronisation, Jean avait dû prendre un ensemble d’engagements précisés par les *Diplômes inauguraux* (1310 pour la Bohême, 1311 pour la Moravie), parmi lesquels celui de ne pas nommer d’étrangers aux offices royaux et dans son conseil[[17]](#footnote-17). Si le statut de vicaire impérial « au-delà des Alpes », que lui avait attribué son père, lui permettait de contourner cette clause et de justifier la présence de serviteurs de l’Empire à ses côtés, il devait rassurer les barons tchèques et avait aussi intérêt à ancrer localement son pouvoir. Pierre d’Aspeltne doit dès lors pas être vu comme un simple fidèle d’Henri VII – et donc un protecteur pour Jean. De 1292 à 1306, il avait été conseiller de Venceslas II[[18]](#footnote-18) et de Venceslas III et il incarnait la volonté de se situer dans la continuité přemyslide. La présence d’Henri de Lipá aux côtés de Jean jouait le même rôle.

L’année 1313 marqua un tournant. La mort d’Henri VII fragilisa considérablement la position de Jean[[19]](#footnote-19). Elle entraînait la fin du vicariat impérial exercé au nom de son père, donc de son droit à l’exception dans le choix des conseillers. Après avoir d’abord annoncé se porter candidat à l’Empire en janvier 1314, Jean décida de renoncer, signe de sa faiblesse politique[[20]](#footnote-20). En conséquence, Albert de Hohenlohe, Berthold de Henneberg, Philippe d’Eichstätt, les frères du Castel, Philippe de Falkenstein-Münzenberg quittèrent son entourage entre 1313 et 1315[[21]](#footnote-21).

Au même moment, les tensions au sein de la noblesse s’exacerbèrent. Celle-ci s’était imposée comme la force dominantedans le pays[[22]](#footnote-22), dans le contexte des transformations du xiiie siècle, évinçant les villes de la participation politique[[23]](#footnote-23). Mais le groupe était en proie à des dissensions, mises en relief à la cour. Jean de Vartemberk et Henri de Lipá appartenaient au « clan » des Ronovci, en pleine expansion, sous les derniers Přemyslides et surtout pendant la crise de 1306-1310, attisant l’inquiétude du reste de la noblesse, notamment de Vilém Zajíc de Valdek. Cette inquiétude fut renforcée par la double nomination d’Henri de Lipá (1310) aux deux fonctions de chambellan et de maréchal[[24]](#footnote-24). Si la puissance de ce dernier était incontestable, elle était aussi à l’origine de jalousies et d’intrigues fomentées contre lui par des adversaires également puissants. Sous la pression de la reine et de sa coterie, l’office de chambellan lui fut retiré en 1310, puis rendu en 1315 par le roi Jean. Henri de Lipá fut emprisonné d’octobre 1315 à avril 1316. La mésentente du couple royal exacerbait le conflit, Jean soutenant la coterie d’Henri de Lipá, la reine, celle de Vilém Zajíc[[25]](#footnote-25).

En 1317, Jean partit pour le Luxembourg. Devenu le catalyseur du mécontentement des nobles, Pierre d’Aspelt, qui gouvernait le pays pendant l’absence du roi, quitta la Bohême et abandonna la reine. Celle-ci se réfugia dans son douaire, à Loket, avec Vilém Zajic. Désireux d’agir contre le clan de la reine mais aussi contre Jean, dont la position était fragilisée à la cour, Henri de Lipá rencontra à Retz les Habsbourg (1317). Appelé à la rescousse par la reine, Jean revint en Bohême (novembre 1317), accompagné d’une armée rassemblée au Luxembourg. Décidé d’agir en souverain, le roi refusa tout compromis et nomma deux hommes de confiance, non tchèques, aux offices de chambellan (le Saxon Frédéric de Schönburg) et de maréchal (le Rhénan Conrad de Buchsess). Pour la noblesse, Jean avait amplement dérogé aux *Diplômes* de 1310-1311. Elle passa très majoritairement dans le camp de Henri de Lipá, qui fit alliance avec Frédéric de Habsbourg (27 décembre 1317). Ce dernier promit à Henri de Carinthie qu’il récupérerait le trône tchèque si leur plan fonctionnait. Jean appela alors Louis de Bavière à l’aide. Arrivé à Cheb le 20 mars 1318, ce dernier souhaitait avant tout empêcher la réalisation d’une alliance entre les nobles et les Habsbourg[[26]](#footnote-26) ; il refusa cependant de prendre les armes, présidant la signature des *Accords de Domažlice* entre le roi et les seigneurs de Bohême (24 avril 1318), qui constituaient un rappel des engagements pris lors de la signature des *Diplômes inauguraux* (le texte n’a pas été conservé).

Les conséquences en sont une recomposition de la cour. À l’exception de l’entourage très restreint qui accompagnait le roi dans ses nombreux déplacements, la cour à Prague passa résolument aux mains de la noblesse seigneuriale de Bohême[[27]](#footnote-27). Au sein de la noblesse, le clan des Lipá était définitivement le grand gagnant : parmi les conseillers de Jean, on retrouve Henri le Jeune de Lipá en 1321-1337 et Pertolt de Lipá en 1335-1346. Face à la cour très locale, stable et terrienne à Prague, les proches conseillers du roi sont marqués, eux, par une grande variété de profils et une étonnante mobilité. Ils suivent en effet le roi à travers l’Europe, sont envoyés en mission diplomatique et passent du conseil comtal au conseil royal ou même, comme le fameux Thuringeois Rudolf Losse, du conseil de Baudouin de Trèves à celui de Jean et de Charles IV. Cet entourage attire des personnages illustres, comme le notaire Jean de Pistoia, ancien conseiller du pape Clément VI, le poète et secrétaire du roi Guillaume de Machaut ou encore le médecin et chanoine de Mayence Jean de Göttingen, ancien *familiaris* de Louis de Bavière et du cardinal Stefaneschi à Avignon.

Pendant les vingt premières années de son règne, Jean de Bohême n’eut pratiquement pas de contacts avec l’Italie. Ce n’est qu’en 1330 que le prince profita d’un projet commun de campagne avec Louis de Bavière pour en tirer un profit personnel[[28]](#footnote-28). Bien que la campagne prévue fût annulée, Jean s’installa à Trente pour négocier le mariage de son fils Jean-Henri avec Marguerite, la fille d’Henri de Carinthie et héritière du Tyrol, à la fin de l’année 1330. Il y reçut une légation de Brescia, qui lui demandait de libérer leur ville de l’emprise de Vérone et de ses seigneurs, les Scaligeri, et d’y prendre le pouvoir en personne. Cette demande, qui justifiait le passage de Jean en Italie, a-t-elle soudainement donné matière à des projets jusque-là demeurés vagues ? Ou bien a-t-elle été l’élément déclencheur d’une stratégie d’intervention minutieusement préparée ? La question fait encore débat. Il semble toutefois sûr que Jean de Bohême, bien que décidé à exploiter l’occasion, n’était pas prêt à l’action.

Après avoir rencontré la légation de Brescia, le roi retourna à Innsbruck pour emprunter à la comtesse de Tyrol l’argent nécessaire pour démarrer l’expédition italienne. Surtout, il put, grâce à son allié Henri de Carinthie, s’entourer d’experts en matière italienne, tel Gottschalk de Neumarkt-Enn. Ces experts l’accompagnèrent et élargirent l’entourage restreint du souverain, qui comprenait à ce moment-là un noyau d’hommes d’armes provenant du Luxembourg et d’Allemagne (les comtes de Linningen, de Deux-Ponts, de Sarrebruck et de Vianden). Pressé par les événements, Jean eut donc recours à la même stratégie que celle en partie adoptée par son père en 1310 lors de la préparation de la *Romfahrt*: il recruta temporairement auprès d’autres princes des spécialistes censés contribuer, par leurs conseils, au bon déroulement de son entreprise.

Après Brescia, de nouvelles offres de soumission provinrent de Bergame, Parme, Reggio, Modène et Crémone, et même de Milan, Côme, Pavie, Vercelli et Novare, et enfin de Lucques. Au début de l’année 1331, Jean dominait un territoire de taille respectable, mais dépourvu de toute cohérence et de stabilité. La rapidité avec laquelle sa domination s’était constituée nécessitait de recruter au plus vite un personnel qualifié pour l’aider dans les contextes locaux. À partir de la fin de l’hiver 1331 et pendant le printemps suivant, tout au long de l’itinéraire suivi par Jean en Italie du nord, de nouveaux membres d’origine italienne vinrent grossir en qualité de *familiarii* les rangs de la suite royale : c’est le cas de Guillaume de Castelbarco, recruté à Trente[[29]](#footnote-29) ; de Giovanni di Pier Landolfi, qui devint même conseiller de Jean à Crémone en février[[30]](#footnote-30), ou encore d’Andrea de Molza, nommé familier du roi à Modène le 23 avril[[31]](#footnote-31). Une semaine après, à Parme, ce fut le tour du vénitien Nicola Foscari d’être nommé conseiller royal[[32]](#footnote-32). Certains seigneurs et nobles italiens se joignirent à l’entourage de Jean (et d’Henri de Carinthie) ; mais il s’agissait souvent de rapprochements de courte durée, motivés par la volonté de ces protagonistes de voir reconnaître officiellement par le souverain leur domination au niveau local[[33]](#footnote-33).

Dans la foulée des événements qui suivirent son séjour au Tyrol et à Trente, Jean fit aussi appel à des Luxembourgeois avec qui il avait de liens familiaux/dynastiques ou vassaliques, en leur demandant de le rejoindre en Italie. Parmi eux figurait son fils Charles, âgé de seize ans, qui arriva à Pavie le 29 mars 1331. Dans cette ville sous le contrôle de Jean de Bohême, Charles et les membres de son hôtel furent victimes, trois jours après leur arrivée, d’une tentative d’empoisonnement commanditée par le seigneur de Milan Azzo Visconti. Le jeune prince échappa à la mort, mais de nombreux membres de son entourage périrent, comme Jean de Berg, que Charles lui-même désigne maître de la cour dans son autobiographie, Jean de Honcherenges, et Simon de Kayl[[34]](#footnote-34). Lorsque Charles rencontra enfin Jean à Parme, ce dernier nomma l’expérimenté Louis II de Savoie-Vaud comme tuteur. Ce choix reflète une certaine continuité par rapport à l’initiative italienne de son père Henri VII. En plus d’être le beau-père d’Azzo Visconti, Louis II s’était illustré durant la *Romfahrt* de 1310-1313 : nommé sénateur de Rome dès 1310, il avait accompagné Henri jusqu’à son couronnement en 1312[[35]](#footnote-35). Louis II de Savoie-Vaud n’était pas le seul vétéran de l’expédition italienne d’Henri VII à servir Jean de Bohême et Charles dans la péninsule. À partir de février 1331, Jean attribua d’importantes fonctions à Simone Filippi de’ Reali qu’il nomma vicaire à Crémone, puis à Lucques[[36]](#footnote-36).

**La cour de Charles IV (1346-1355)**

Sous Charles IV et son demi-frère Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, la dualité des cours des Luxembourg fut maintenue, mais avec un effort de rationalisation de l’organisation. Charles était désireux de ne pas répéter ce qui était perçu comme des erreurs de la part de son père[[37]](#footnote-37). Il mit en place, d’une part, une séparation très nette des compétences territoriales entre conseils ducal (Luxembourg/Brabant) et royal (Bohême), aux mains des élites régionales ou nationales et, d’autre part, une mobilité interne importante au sein de ces entourages princiers. Surtout il fit de Prague la capitale non seulement de la Bohême, mais aussi de l’Empire pour une plus grande efficacité d’action.

À la différence des cours de ses prédécesseurs, la cour de Charles surprend par ses dimensions, avec deux cents conseillers en permanence à ses côtés. Elle s’apparentait à un « véritable système », à un « programme d’action[[38]](#footnote-38) ». Continuant de recourir au vicariat pour administrer les territoires éloignés, Charles renforça par ailleurs la chancellerie, organe commun à l’Empire et au royaume, pour une plus grande commodité. Pour gouverner, Charles avait par ailleurs choisi de s’appuyer sur des fidèles provenant de ses terres patrimoniales et royales, c’est-à-dire des pays de la maison des Luxembourg et des territoires de l’Empire qui lui étaient favorables (Franconie, zone rhénane, Souabe) – comme dans les premières années de règne de Jean. Il en résulte un abaissement de la part des Tchèques et des clercs, au profit des fidèles et des laïques. Trois cinquièmes des quatre-vingt-huit nobles du conseil et de la chancellerie sous son règne sont originaires de lignages issus des terres dynastiques des Luxembourg, en rupture avec la partition imposée par la noblesse à Jean[[39]](#footnote-39). De la même manière que Jean profita de sa fonction de vicaire, Charles tira profit de l’aura impériale dans une situation où la confusion entre les deux niveaux était de mise.

Charles IV accordait une grande importance au rayonnement de sa gloire et, en plus de la mise en place d’une administration plus rationnelle et efficace, c’est par les arts et la culture qu’il développa son charisme, cherchant à incarner l’idéal du roi lettré devenu populaire[[40]](#footnote-40). Le souverain s’attacha donc des intellectuels, artistes, écrivains dont il tirait un profit politique évident. Ces acteurs culturels étaient en concurrence les uns avec les autres pour endosser la légitimité du roi et accroître en retour leur propre légitimité à l’échelle de la cour. À une autre échelle, ils contribuaient à la concurrence avec les autres cours (le modèle de Paris que Charles IV copie, mais dont il veut également se distinguer) et les autres milieux, en particulier les villes dont la richesse permettait de financer de véritables programmes culturels.

La trajectoire de l’architecte Peter Parler est révélatrice du rôle de la cour comme plate-forme de circulation des personnes, des produits culturels et des modes[[41]](#footnote-41). Elle est ainsi un exemple de l’articulation de ces champs et relations dans l’espace, mais aussi dans le temps. Le père de Peter, Henri Parler, était chef de construction itinérant (il avait travaillé à la construction d’églises à Vienne, Bâle, Ulm, Zagreb, Cologne, Nuremberg, Augsbourg). En 1353, Peter rencontra Charles IV sur le chantier de Schwäbisch Gmünd, alors que ce dernier était à la recherche d’un remplaçant après la mort de son bâtisseur, Matthieu d’Arras. Peter continua dès 1356 la construction de la cathédrale Saint-Guy, qui était au centre du projet de glorification dynastique. On lui doit des réalisations aux châteaux de Prague et de Karlštejn, le Pont-Charles, le Carolinum (l’université). Devenu un bâtisseur reconnu, ses compétences étaient recherchées en dehors de la cour, ce qui l’amena à se charger de projets commandités par des communautés urbaines comme l’église Notre-Dame du Týn et l’hôtel de ville dans la Vieille-Ville à Prague ou la cathédrale Sainte-Barbe à Kutná Hora. Ces réalisations mettent au jour deux niveaux de concurrence : premièrement, la ville contre la cour ; deuxièmement, la ville de Kutná Hora contre celle de Prague, et donc une mobilité qui pouvait aller au-delà de celle entre les différentes cours.

**Du bon usage du capital curial par la mise en réseau : mobilités des carrières, diversité des compétences**

Tout en conservant les formes anciennes de la parenté et de la vassalité, les cours du xive siècle se distinguent par un besoin accru de technicité, résultat de l’évolution vers les formes modernes de l’État. Ce besoin se rencontre à tous les niveaux : recours croissant à des diplomates expérimentés ou encore à des guerriers payés en complément des vassaux de l’ost. Sur le plan de l’administration, on trouve dans les cours de plus en plus d’experts disposant de compétences de gestion dans le domaine des finances. L’importance du droit pour légitimer la domination du souverain entraînait une présence accrue de notaires et de juristes, souvent formés à Bologne ou à Orléans. Sur le plan culturel, la nécessité de représenter le pouvoir royal et impérial sollicitaient l’engagement d’artistes et de chroniqueurs. Certains des membres de l’entourage des souverains, comme Rudolf Losse ou encore Guillaume de Machaut, se démarquaient d’ailleurs par leur polyvalence. Alors que la parenté et la vassalité constituaient des éléments de stabilité et de continuité, le capital de compétences dont ces techniciens disposaient était très recherché, d’autant qu’il dépendait de besoins très divers selon les contextes politiques changeants. Il s’ensuivait une mobilité des carrières au sein des cours de la dynastie (d’un Luxembourg à l’autre), mais aussi vers ou à partir de l’extérieur, d’une cour (dynastique ou pontificale) vers une autre.

À défaut d’une étude quantitative, nous aimerions illustrer ce phénomène, très caractéristique d’une monarchie composite à partir d’une biographie choisie, celle de Simone Filippi de’ Reali. Issu d’une famille de banquiers de Pistoia, Simone incarne le modèle de recrue polyvalente essentielle à ce « capital de cour » dont nous avons parlé plus haut : formé à la comptabilité, il fut aussi un diplomate qualifié et un guerrier payé très actif. Expulsé de sa ville d’origine au début des années 1300 en raison de ses positions gibelines, il entra au service d’Henri VII à l’été 1310, en accomplissant certaines missions diplomatiques en Toscane et à Vérone. Lorsque l’empereur traversa les Alpes en octobre, Simone le rejoignit en Piémont et s’unit à sa cour en tant que familier, revêtant à partir de la fin de l’année la charge de trésorier de la chambre royale. Pendant la *Romfahrt*, il figura parmi les plus proches conseillers d’Henri VII ; en juin 1313, il fut même nommé vicaire général et capitaine de guerre en Garfagnana, Lunigiana et Versilia à la place de Guy de Says. En 1318-1320, Simone exerça la fonction de podestat de Montebelluna en Vénétie, où, au service de Cangrande della Scala, seigneur gibelin de Vérone, il mena des actions militaires contre Trévise, Cittadella et Padoue. Il conserva tout de même des contacts étroits avec la maison de Luxembourg. Représentant à partir de 1326 les intérêts de Jean de Bohême et de son oncle Baudouin auprès de la curie pontificale, Simone fut envoyé en Avignon en été 1330 pour négocier un accord avec Louis de Bavière. L’année suivante, on le retrouve auprès du roi en Italie, qui d’abord le nomma *rector generalis* de sa domination, puis vicaire à Crémone et à Lucques. C’est à ce titre que Simone collabora activement avec Charles dans le gouvernement de la ville toscane jusqu’en janvier 1333[[42]](#footnote-42).

**Conclusions**

Par la variété des situations qu’elle incarne, entre dispersion et centralité, la monarchie composite des Luxembourg est un riche terrain d’exploration des cours et des complexes réseaux qu’elles composaient et organisaient. Si l’on doit faire un bilan de la domination des Luxembourg, il ressort fortement que la cour n’a pas eu de fonction intégratrice remarquable. Au contraire, en Italie et en Bohême, les cours des Luxembourg se définissent davantage par leur malléabilité et leur adaptation (plus ou moins imposée) aux situations politiques locales données. En Bohême, malgré une première tentative *via* la vicariat impérial, Jean est vite entravé par les puissants barons tchèques qui phagocytent la cour à leur avantage ; en Italie, Henri s’entoure de serviteurs italiens lorsqu’il s’agit d’être le plus efficace sur le terrain ; Jean en Italie est mû par l’urgence et la nécessité de réagir vite. De fait, la situation des Luxembourg n’est pas comparable à celles des Bourguignons dans les anciens Pays-Bas (xive-xvie siècles) ou de la monarchie des Habsbourg (à partir de 1526) qui avaient engagé un vaste processus de centralisation et d’harmonisation des institutions (et avaient profité de l’harmonisation linguistique imposée par les Habsbourg au profit de l’allemand, spontanée au profit du français dans les Pays-Bas).

Dans la typologie qu’il construit des monarchies composites, John Eliott distingue celles qui visent à unifier des lois et juridictions de celles qui laissent aux différentes composantes leurs spécificités, le second type étant appelé à une plus grande stabilité et longévité[[43]](#footnote-43). Charles IV s’y est essayé en tentant de faire de Prague la capitale à la fois du royaume et de l’Empire, qui chapeautait des sous-résidences, donnant à voir son pouvoir dans des résidences splendides avec une savante manipulation des symboles (Lauf, Tangermünde). Il n’est cependant pas suivi dans son effort par ses successeurs, en proie à d’importantes difficultés (déposition de Venceslas, révolution hussites, menace des Ottomans, troubles en Hongrie, etc.).

Lieu de rencontre entre acteurs nationaux et inter- ou transnationaux au sein des conseils, entre une dynastie supranationale et le territoire gouverné, la cour apparaît comme une pompe aspirante, attirant dans son antre des personnages aux profils divers, qui sont mus par les besoins de leur propre carrière et des logiques de clan (logique verticale avec des conseillers de père en fils). Les cours d’une monarchie composite étaient un terrain privilégié pour ce type de carrière, du fait des logiques transversales (les passages d’un prince à l’autre) induites par l’organisation même du complexe étatique autour de plusieurs centralités, de plusieurs cours, qui exploitaient du mieux qu’elles le pouvaient le « capital curial » de serviteurs pouvant être organisé et remanié en fonction des besoins et des possibilités.

1. Charles est élu roi des Romains une première fois en 1346, réélu en 1349 et couronné empereur en 1355. [↑](#footnote-ref-1)
2. Jörg K. Hoensch, *Die Luxemburger*, Stuttgart, Kohlhammer, 2000. [↑](#footnote-ref-2)
3. John H. Eliott, « A Europe of Composite Monarchies », *Past and Present*, 1992, 137, p. 48-71. [↑](#footnote-ref-3)
4. Sur le concept de cour, Malcolm Vale, *The princely court. Medieval Courts and Culture in North-West Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2001 ; Christian Freigang, Jean-Claude Schmitt (dir.), *Hofkultur in Frankreich und Europa im Spätmittelalter. La culture de cour en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Berlin, Akademie Verlag, 2005 ; Werner Paravicini (dir.), *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Bilder und Begriffe. Teilband 1: Begriffe*, Sigmaringen, Thorbecke, 2005 ; Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux, Jacques Paviot (dir.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d’Europe, xiie-xve siècle*, Paris, Honoré Champion 2011, ainsi que les différents volumes des collections « Residenzenforschung » éditée par la Residenzen-Kommission de l’Académie des Sciences de Göttingen, vol. 1 – 26, Ostfildern, Thorbecke, 1990-2020, et « Vita curialis. Form und Wandel höfischer Gesellschaft », vol. 1 – 4, Münster i. W. et Berlin, LIT-Verlag, 2007-2013. [↑](#footnote-ref-4)
5. Michel Margue « De l’entourage comtal à l’entourage royal : le cas des Luxembourg (xiie-première moitié du xive siècle) », dans Alain Marchandisse, Jean-Louis Kupper (dir.), *À l’ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 309-327. [↑](#footnote-ref-5)
6. Sur l’entourage d’Henri VII en Italie, Michel Margue, « Auf der Suche nach dem ‘Hof’. Der reisende ‘Hof’ Heinrichs VII. In Norditalien und sein Bild in der zeitgenössischen Chronistik », dans Dana Dvořáčková-Malá, Kristýna Solomon, Michel Margue (dir.), *Über den Hof und am Hofe. Literatur und Geschichtsschreibung im Mittelalter*, Dresde, Thelem, 2021, p. 115-146, où l’on trouvera une bibliographie complète et le renvoi aux sources. [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour compléter, William M. Bowsky, *Henry VII in Italy. The Conflict of Empire and City-State, 1310-1313,* University of Nebraska Press, Lincoln/Nebraska, 1960 ; Francesco Cognasso, *Arrigo VII*, Milan, dall’ Oglio editore, 1973 ; Sabine Penth, Peter Thorau (dir.), *Rom 1312. Die Kaiserkrönung Heinrichs VII. und die Folgen. Die Luxemburger als Herrscherdynastie von gesamteuropäischer Bedeutung*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau, 2016. [↑](#footnote-ref-7)
8. Peter Moraw, « Die gelehrten Juristen der deutschen Könige im späten Mittelalter (1273-1493) », dans Roman Schnur (dir.), *Die Rolle der Juristen bei der Entstehung des modernen Staates*, Berlin, Duncker & Humblot, 1986, p. 77-147, ici p. 86-87, et déjà Vincenz Samanek, *Kronrat und Reichsherrschaft im 13. und 14. Jahrhundert*, Berlin/Leipzig, Dr. Walther Rothschild, 1910, p. 55-126, ici p. 126. [↑](#footnote-ref-8)
9. Dernière édition commentée par Michel Margue, Michel Pauly, Wolfgang Schmid, *Der Weg zur Kaiserkrone. Der Romzug Heinrichs VII. in der Darstellung Erzbischof Balduins von Trier,* Trèves, Kliomedia, 2009. Pour les scènes de fêtes courtoises, voir p. 49, 81 et 101. [↑](#footnote-ref-9)
10. Sur l’écrit dans l’entourage d’Henri VII en Italie, Hellmut Kämpf, « Zu einem Imbreviaturenbuch und einem Register Bernards de Mercato », dans *Hans Hirsch dargebracht als Festgabe zu seinem 60. Geburtstag von seinen Kollegen, Mitarbeitern und Schülern*, Innsbruck, Universitäts-Verlag Wagner, 1939, p. 391-409 ; Patrizia Merati, « L’attività documentaria di Enrico VII in Italia », dans Gian Maria Varanini (dir.), *Enrico VII e il governo delle città italiane (1310-1313)*, Florence, Firenze University Press, 2014, p. 47-74 et Christina Abel, « Kommunikationsbarrieren überwinden – Der *Liber propositorum et expeditorum* Kaiser Heinrichs VII. », dans Solal Abélès (dir.), *Les Luxembourg : projet dynastique et construction de la domination entre perspectives globales et locales*, Rome, Viella (à paraître). [↑](#footnote-ref-10)
11. Sur le rôle d’Amédée V en Italie, Alberto C. Gerbaix de Sonnaz, *Amédée V de Savoie et les Savoyards à l’expédition de l’empereur Henri VII de Luxembourg à Rome, 1308-1313*, Thonon-les-Bains, André Dubouloz, 1903 ; Francesco Cognasso, « Amedeo V, conte di Savoia », *Dizionario biografico degli italiani*, 2, 1960 (en ligne, consulté le 10 décembre 2021). [↑](#footnote-ref-11)
12. Moraw, « Die gelehrten Juristen », art. cité., p. 86-87 ; Margue, *Auf der Suche nach dem Hof,* *op. cit.,* p. 123, 129-131. [↑](#footnote-ref-12)
13. Il occupait cette fonction depuis l’été 1309, Lenka Bobková, *Jan Lucemburský : Otec slavného syna*, Prague, Vyšehrad, 2018, p. 62. [↑](#footnote-ref-13)
14. Woldemar Lippert, « Meissen und Böhmen in den Jahren 1307 bis 1310 », *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Altertumskunde*, 10, 1889, p. 1-25, ici p. 4-8. [↑](#footnote-ref-14)
15. Bobková, *Jan Lucemburský*, *op. cit*., p. 70 ; Miloslav Sovodina, « Jindřich z Lipé. I. První muž království », *Časopis Matice moravské*, 2001, 120, p. 5-36. [↑](#footnote-ref-15)
16. Josef Šusta, *Dvě knihy českých dějin. Kus středověké historie našeho kraje*, t. 2, *Počátky Lucemburské (1308-1320)*, Prague, Argo, 2002 (1ère édition 1935), p. 122. [↑](#footnote-ref-16)
17. Václav Chaloupecký, « Inaugurační diplomy krále Jana z roku 1310 a 1311 », *Český časopis historický*, 1/2, 1949, p. 69-102 ; Éloïse Adde, « Un roi étranger en Bohême. Les modalités de la communication politique et de la négociation entre Jean de Bohême et la noblesse, de la publication des Diplômes inauguraux aux accords de Domažlice (1310-1318) », dans Ead. et Michel Margue (dir.), *Les Luxembourg : projet dynastique et construction de la domination entre perspectives globales et locales*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau (à paraître). [↑](#footnote-ref-17)
18. Libor Jan, *Václav II. Král na stříbrném trůnu*, Prague, Argo, 2015, p. 399-416. [↑](#footnote-ref-18)
19. Bobková, *Jan Lucemburský*, *op. cit*., p. 91. [↑](#footnote-ref-19)
20. Jiří Spěváček, *Jan Lucemburský a jeho doba (1296-1346). K prvnímu vstupu českých zemí do svazku se západní Evropou*, Prague, Svoboda, 1994, p. 95. [↑](#footnote-ref-20)
21. Bobková, *Jan Lucemburský*, *op. cit*., p. 100. [↑](#footnote-ref-21)
22. Éloïse Adde, « Communauté du royaume et affirmation de la noblesse dans les pays tchèques (xiiie-xive siècles) », dans Dominique Barthélemy, Isabelle Guyot-Bachy, Frédérique Lachaud et Jean-Marie Moeglin (dir.), Communitas Regni*. La « communauté de royaume » de la fin du xe siècle au début du xive siècle (Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)*, Paris, Puf, 2019, p. 313-329 ; Libor Jan, « Nástin vzniku a vývoje české a moravské šlechty (s důrazem na její počátky) », *Časopis Matice moravské*, 138, 2019, p. 241-260. [↑](#footnote-ref-22)
23. Éloïse Adde, « Les bourgeois de Bohême et l’impossible légitimation ? La conjuration de Prague et de Kutná Hora de février 1309 »,dans *Contester au Moyen Âge, 49e Congrès de la SHMESP (Rennes, 23-26 mai 2018*), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 171-185. [↑](#footnote-ref-23)
24. Sovodina, « Jindřich z Lipé », art. cité. [↑](#footnote-ref-24)
25. Bobková, *Jan Lucemburský*, *op. cit*., p. 103-104. [↑](#footnote-ref-25)
26. Josef Šusta, *České dějiny*, t. II/1 : *Král cizinec*, Prague, Jan Laichter, 1939, p. 261-264. [↑](#footnote-ref-26)
27. Éloïse Adde, « Représentation et partage du pouvoir, l’imposition du “dualisme” comme mode de gouvernement dans la Bohême médiévale (xive-xve siècles) », *Gouvernement des âmes, gouvernement des hommes, 46e Congrès de la SHMESP (Montpellier, 28-31 mai 2015)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 126-136. [↑](#footnote-ref-27)
28. Pour ce qui suit, et plus généralement sur Jean de Bohême en Italie, Carla Dumontel, *L’impresa italiana di Giovanni di Lussemburgo re di Boemia*, Turin, Giappichelli, 1952, p. 13-17 et 33-64 ; Michel Margue, « La conquête de l’Italie du Nord » dans id. (dir.), *Un itinéraire européen. Jean l’Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, 1296-1346*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 12, 1996, p. 87-110, ici p. 89-96 ; Reinhard Härtel, « Die Italienpolitik König Johanns von Böhmen », dans Michel Pauly (dir.), *Johann der Blinde, Graf von Luxembourg, König von Böhmen, 1296-1346,* Luxembourg, Publications du CLUDEM, 14, p. 363-381 ; Stefania Giraudo, *Sperimentazioni sovrane per le città del* regnum italicum. *Pacificazioni, riforme e modelli di governo da Enrico VII a Giovanni di Boemia (1310-1330)*, thèse de doctorat dirigé par Marina Gazzini et Élisabeth Crouzet Pavan, Università degli Studi di Parma/Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 136-186 ; Julia Hörmann-Thurn und Taxis, « Der fremde Fürst im Land. Zur Regierung Johann Heinrichs von Böhmen in Tirol », dans Michel Pauly (dir.), *Die Erbtochter, der fremde Fürst und das Land : die Ehe Johanns des Blinden und Elisabeths von Böhmen in vergleichender europäischer Perspektive/L’héritière, le prince étranger et le pays. Le mariage de Jean l’Aveugle et d’Élisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 38, 2013, p. 135-180, ici p. 135-145. [↑](#footnote-ref-28)
29. Angelo Amadori, « I Castelbarco e Giovanni di Lussemburgo, re di Boemia », *Studi trentini di scienze storiche*, 57, 1978, p. 77-90, ici p. 79. [↑](#footnote-ref-29)
30. Eduard Winkelmann, *Acta imperii inedita saeculi xiii*, t. 2, *Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreiches und des Königreiches Sicilien in den Jahren 1200-1400*, Innsbruck, Verlag der Wagner’schen Universitäts-Buchhandlung, 1880, doc. 1134, p. 798. [↑](#footnote-ref-30)
31. Modène, Archivio Storico comunale, Privilegia nobilitatis, fol. 11. [↑](#footnote-ref-31)
32. François-Xavier Würth-Paquet, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l’histoire de l’ancien comté de Luxembourg. Règne de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg. 1310-1346. Supplément », *Publications pour la Recherche et la Conservation des Monuments Historiques (Luxembourg)*, 22/2, 1866, nº 2035, p. 34-35. [↑](#footnote-ref-32)
33. C’est le cas de Franchino Rusca, qui quitta la suite de Jean de Bohême après avoir obtenu du roi la confirmation du vicariat sur la ville de Côme en février 1331 à Brescia (Giuseppe Rovelli, *Storia di Como*, t. 2, Côme, Giuseppe Galeazzi Stampatore, 1794, doc. 34, p. 393). [↑](#footnote-ref-33)
34. *Vie de Charles IV de Luxembourg*, éd. et trad. par Pierre Monnet et Jean-Claude Schmitt, Paris, Les Belles Lettres, Classiques de l’histoire au Moyen Âge, 49, 2010, p. 29-31. [↑](#footnote-ref-34)
35. *Ibid*., p. 236-237. Sur Louis de Savoie-Vaud : Carlo Alberto De Gerbaix de Sonnaz, « Mémoire historique sur Louis de Savoie, sire de Vaud, sénateur de Rome (1310-1312) », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* 5e sér., 1, 1911, p. 1-137 ; Bernard Andenmatten, *s.v.* « Savoia Vaud, Ludovico II di », *Dizionario Biografico degli Italiani*, 91, 2018, en ligne (consulté le 24 septembre 2021). [↑](#footnote-ref-35)
36. *Codex diplomaticus Cremonae. 715-1334*, t. 2, éd. par Lorenzo Astegiano, Turin, Historiae patriae Monumenta. Edita iussi regis Caroli Alberti, 1898, p. 210, et [Anon.], *Storie pistoresi [mccc-mcccxlviii]*, éd. par Silvio Adrasto Barbi, Città di Castello, Rerum Italicarum Scriptores, 1907, p. 140-141. Voir aussi *infra*. [↑](#footnote-ref-36)
37. *Vie de Charles IV de Luxembourg*, *op. cit.*, *passim*. [↑](#footnote-ref-37)
38. Pierre Monnet, *Charles IV. Un empereur en Europe*, Paris, Fayard, 2020, p. 128-153, ici p. 133-140. [↑](#footnote-ref-38)
39. *Ibid*., p. 135. [↑](#footnote-ref-39)
40. Josef Hrabák, « Význam Karla IV. pro rozvoj české literatury », *Česká literatura*, 26/6, 1978, p. 481-490 ; Václav Žůrek, *Karel IV. Portrét středověkého vládce*, Prague, Lidové Noviny, 2018, p. 150-166. [↑](#footnote-ref-40)
41. Jiří Fajt, *Karel IV., císař z Boží milosti. Kultura a umění za vlády posledních Lucemburků 1347-1437*, Prague, Academia, 2006. [↑](#footnote-ref-41)
42. Luigi Chiappelli, « Studi storici pistoiesi. I Pistoiesi andati come rettori in altri comuni fino al sec. xvi », *Bullettino storico pistoiese*, 19, 1917, p. 1-44, ici p. 15-19. [↑](#footnote-ref-42)
43. Eliott, « A Europe of Composite Monarchies »,art. cité. [↑](#footnote-ref-43)